



Délibération n° 31 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Danièle LACUBE, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAÏ, M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Christophe GRILL (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Enfance - Jeunesse - Convention territoriale globale 2022-2026 - Approbation et autorisation de signature

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, expose au conseil municipal :

Madame Duboucher rappelle au Conseil que la Convention territoriale globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat ;
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...);
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires: vers l'action publique sociale de demain...
- constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF au plus près des besoins des familles.

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

Madame Duboucher précise que l'élaboration de la CTG repose sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale d'un territoire afin de faire émerger un projet local global, adapté aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 31/2022

Objet : Enfance - Jeunesse - Convention territoriale globale 2022-2026 - Approbation et autorisation de signature

Le diagnostic permet de dégager des tendances qui conduisent à poser un certain nombre de questions, à repérer les points forts et les points faibles, à analyser l'adéquation entre l'offre et les besoins et à confronter celle-ci aux potentialités du territoire.

Sur cette base, et de manière partagée, les signataires et la CAF s'accordent sur les orientations à prendre en fonction des besoins à satisfaire et des moyens disponibles. Pour être opérationnelles, ces orientations sont à transformer en objectifs. Ensuite, en concertation avec les acteurs du territoire, des actions existantes à valoriser ou nouvelles à développer seront réfléchies en commission puis validées par les comités. La formulation des objectifs devra aussi rendre possible la mesure et l'évaluation des résultats attendus.

Depuis plusieurs années, le partenariat avec la CAF s'est articulé autour de plusieurs contrats pluriannuels, les Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ces contrats d'objectifs et de financement avaient pour principal objet de développer et d'optimiser l'offre d'accueil pour les enfants jusqu'à 17 ans (multi-accueils, accueils de loisirs sans hébergement, relais d'assistantes maternelles...).

Désormais, les modalités de ce partenariat sont précisées par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui vise à élargir les champs d'actions au-delà de la branche famille, ainsi qu'à favoriser une complémentarité des interventions réalisées et à valoriser la coopération des acteurs au bénéfice des habitants et du territoire. C'est donc un moyen de mutualiser les moyens à la fois humains et financiers de l'ensemble des acteurs de la commune dans une volonté de fédération autour d'un projet de territoire permettant de mettre en place une cohésion territoriale.

Pour cela, la CTG doit s'appuyer sur un diagnostic partagé afin de faire émerger un projet local global prioritaire adapté aux besoins de la population et du territoire. C'est dans le contexte de ce nouveau contrat de partenariat, la CTG 2022-2026 signée entre la commune de PIGNAN et la CAF de l'Hérault, que s'inscrit ce diagnostic de territoire.

Les grandes orientations du territoire en lien avec les domaines d'intervention de la Caf sont : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits.

Sur cette base, la Commune a validé les orientations générales suivantes :

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants.
- Développer de la qualité pour l'offre d'accueil du public adolescent.
- Répondre aux besoins péri et extrascolaires des familles avec des équipes de professionnels formées et en renforçant le partenariat, afin d'enrichir la diversité des actions menées.
- Faciliter l'intégration sociale des familles en difficulté.
- Répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de la petite enfance en partenariat avec les professionnels et associations.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 31/2022

Objet : Enfance - Jeunesse - Convention territoriale globale 2022-2026 - Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention territoriale globale 2022-2026 à conclure avec la CAF de l'Hérault,
- **AUTORISE** sa signature.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

